



Commune de BASSAC

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance n° 01 du lundi 17 février 2025

à 18 h 30

**Présents :** (10) MM. ROY Nicole, GIRAUD Jacky, AUTIN Cyril, DENIS Ludovic, DUDOGNON Stéphane, HALOCHE Sylvie, LAVAUD Jean-Paul, LAVENAT Dominique, TOLLIS Eddy, VERGNAUD Didier

**Absents excusés :** (03) MM. CATALA Hervé, MASSET Nicole, ROBIN Sébastien

**Absents :** (01) Mme FORT Sonia

*Madame Sylvie HALOCHE est nommée secrétaire de séance.*

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25/11/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

### À L'ORDRE DU JOUR :

#### **01 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 :**

Madame le Maire explique que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Ce document retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après avoir présenté les dépenses et recettes de 2024, Madame le Maire quitte la séance et Madame Sylvie HALOCHE, nommée présidente de séance fait procéder au vote :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses réalisées	291 895,63 €
Recettes réalisées	349 338,49 €
<b>TOTAL AU 31/12/2024</b>	<b>87 442,86 €</b>
Déficit antérieur reporté	-31 586,46 €
<b>RESULTAT AU 31/12/2024</b>	<b>55 856,40 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses réalisées	454 413,22 €
Recettes réalisées	507 769,74 €
<b>TOTAL AU 31/12/2024</b>	<b>53 356,52 €</b>
Excédent antérieur reporté	53 316,95 €
<b>RESULTAT AU 31/12/2024</b>	<b>106 673,47 €</b>

<b>RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT 2024</b>	
DEPENSES	14 638,27 €
RECETTES	6 765,00 €
<b>TOTAL RESTES A REALISER</b>	<b>- 7 873,27 €</b>

**Décision** : Avis favorable.

### **02 – Affectation du résultat de fonctionnement de 2024 :**

Le Conseil Municipal a constaté que le Compte Financier Unique 2024 présente un excédent de fonctionnement de 106 673,47 €.

Il décide donc d'affecter le résultat de fonctionnement de 2024 comme suit :

#### **Résultat de fonctionnement N – 1 :**

Résultat de l'exercice :	53 356,52 €
Résultat antérieur reporté :	53 316,95 €
<b>RESULTAT A AFFECTER :</b>	<b>106 673,47 €</b>

#### **Solde d'exécution d'investissement N – 1 :**

D 001 Besoin de financement :	0
R 001 Excédent de financement :	<b>55 856,40 €</b>

#### **Solde des restes à réaliser d'investissement N – 1 :**

Besoin de financement :	14 638,27 €
Excédent de financement :	6 765,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT :</b>	<b>7 873,27 €</b>

### **DECISION D'AFFECTATION :**

Affectation en réserves R 1068 en investissement :	0
Report en fonctionnement R002 :	<b>106 673,47 €</b>

**Décision** : Avis favorable.

### **03 – Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – Exercice 2025 :**

Madame le Maire informe qu'il faut procéder au remplacement, au plus vite, des VMC de deux logements locatifs (celui au-dessus de la salle des mariages et celui au-dessus de la mairie). Cette dépense s'inscrit en section d'investissement. Le budget 2025 n'étant pas encore voté, il est nécessaire d'ouvrir par anticipation des crédits à l'opération n° 207 – Logements locatifs pour la somme de 3 760 € selon devis.

**Décision** : Avis favorable.

#### **04 – Rétrocession d'une concession de cimetière :**

Un administré souhaite rétrocéder à la commune une concession de cimetière acquise en 2022. Cette demande fait suite à l'acquisition d'une case dans le columbarium communal, et ce afin de respecter la volonté de son défunt époux.

**Décision** : Avis favorable.

#### **05 – Adhésion au syndicat mixte ouvert AGEDI – Adhésion à l'Agence Technique de la Charente ATD 16 :**

Madame le Maire informe d'une augmentation conséquente du coût des logiciels mairie (JVS) dès 2026. Le tarif annuel actuel des logiciels mairie s'élève à 2 150,02 €.

L'ATD 16 propose d'adhérer au syndicat mixte ouvert AGEDI qui propose des logiciels mairie (gestion financière, gestion du personnel, des élections, multi-facturation...). Le coût serait de 1 716 € par an (mise à jour, assistance, formation). Il est précisé que la 1<sup>ère</sup> année, il faudra prévoir un coût d'investissement de 3 198 € comprenant l'installation, la formation et les reprise et transfert des données de JVS vers AGEDI.

L'objectif de l'ATD 16 serait de mutualiser le même logiciel dans toute la Charente et ainsi de faciliter les remplacements et mutations des secrétaires de mairie.

**Décision** : Avis favorable.

#### **06 – Création d'un poste suite à avancement de grade :**

Madame le Maire informe que la loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie apporte de nouvelles garanties d'évolution du métier afin de le rendre plus attractif et ainsi pallier aux difficultés de recrutement dans ce secteur.

Ainsi, la loi a instauré une voie dérogatoire de promotion interne réservée aux fonctionnaires titulaires d'un grade d'avancement du cadre d'emplois des adjoints administratifs exerçant effectivement le métier de secrétaire général de mairie depuis au moins 4 ans.

Il est donc demandé de se prononcer sur la création d'un poste de secrétaire général de mairie en catégorie B au grade de rédacteur.

**Décision** : Avis favorable.

#### **07 – Souscription à l'option « Messagerie » proposée par l'ATD 16 :**

Monsieur Jacky Giraud, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, rappelle que le site internet de la commune est hébergé avec son site personnel. Au vu de l'échéance des élections municipales, il explique qu'il est nécessaire que le coût de l'hébergement du site internet soit supporté par la commune.

L'ATD 16 propose l'hébergement pour un montant total annuel de 254 €.

**Décision** : Avis favorable.

### **Questions diverses :**

- Madame le Maire propose l'enherbement total du cimetière afin de réduire le désherbage dans le cimetière, fastidieux depuis la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires : avis favorable mais il est précisé qu'une information devra être affichée.
- Vente de matériels communaux inutilisés : bétonnière, pulvérisateur, épareuse : avis favorable, Monsieur Jean-Paul Lavaud propose de faire un état de ces matériels.
- Réparation du lave-vaisselle et de la gazinière de la salle des fêtes : des devis ont été établis qui s'élèvent respectivement à la somme de 854,44 € et 286,81 € : avis favorable.
- Stationnements gênants dans le bourg de Bassac : Madame Sylvie Haloche informe qu'il est devenu de plus en plus difficile de circuler dans le bourg tant en voiture qu'à pieds. Madame le Maire informe que la gendarmerie a déjà été alertée. Il est décidé qu'un courrier sera distribué dans le bourg rappelant que le stationnement est interdit sous peine d'être amendé.
- Monsieur Didier Vergnaud propose de renouveler l'organisation d'un repas des aînés : après concertation, ce repas aura lieu le 05 avril 2025. Une invitation sera envoyée aux personnes âgées d'au moins 65 ans.
- Monsieur Didier Vergnaud propose d'organiser une journée citoyenne : prévoir une date lors d'une prochaine réunion.
- Madame le Maire informe que le vote du budget primitif devrait avoir lieu le 11 avril 2025.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.*